

Pouvoir d'achat des agents, la CFDT écrit au premier ministre et ministre de la fonction publique

La CFDT écrit au premier ministre et au ministre de la fonction publique pour demander des mesures compensatoires pour les agents utilisant leur véhicule personnel pour exercer leurs missions de service public, le recours au télétravail facilité, et plus généralement pour que la rémunération des agents publics soit enfin réévaluée.

Réforme du temps partiel thérapeutique : les syndicats dénoncent un recul dangereux pour les agents publics

Alors que le gouvernement envisage de restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique, l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique s'élève contre une réforme jugée injustifiée et lourde de conséquences pour la santé des agents.

Congé d'adoption : des règles assouplies pour les agents publics

Le décret n°2026-119 du 20 février 2026 fait évoluer les modalités du congé d'adoption dans la fonction publique.

Congé de solidarité familiale : de nouvelles garanties pour les agents aidants

Accompagner un proche en fin de vie est une épreuve qui ne doit pas être aggravée par l'insécurité professionnelle. Grâce au nouveau décret n° 2026-119 du 20 février 2026, les garanties pour les agents publics sont enfin clarifiées et renforcées.

Un nouveau plan de santé au travail se profile dans la fonction publique

La DGAFP prépare désormais un nouveau plan pour 2026-2030, axé sur le renforcement de la prévention, l'harmonisation des

outils et une meilleure prise en compte des risques spécifiques, notamment la santé des femmes, les risques psychosociaux et les violences au travail.

Rémunérations des agents publics : salaires, primes et inquiétudes sur la politique du gouvernement

Analyse faisant suite au courrier intersyndical adressé au Premier ministre le 16 janvier et un éclairage sur la mission d'évaluation des primes et indemnités des agents publics révélée par Acteurs publics.

Santé et sécurité au travail dans la Fonction publique d'État : où en est-on ?

La Commission centrale hygiène, sécurité et conditions de travail de la Fonction publique de l'État s'est réunie le 10 décembre 2025, après plus d'un an sans réunion. Cette séance a permis d'examiner les bilans hygiène et sécurité 2022-2023, le bilan du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail, et les perspectives du Plan Santé au

Travail.

Salaires dans la Fonction publique : l'intersyndicale interpelle le Premier ministre

Le 16 janvier 2026, l'intersyndicale Fonction Publique (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP) a adressé un courrier au 1er ministre, relatif aux rémunérations des agents publics.

Laure REVEL élue à l'unanimité secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques

Réunies le 8 janvier 2026, les fédérations composant la CFDT Fonctions publiques ont élu à l'unanimité Laure REVEL secrétaire générale, après la disparition brutale de Mylène Jacquot, dont l'engagement laisse une empreinte profonde.

Avant son élection, Laure REVEL exerçait les fonctions de secrétaire générale adjointe et trésorière de la CFDT Fonctions publiques (depuis septembre 2023).

Elle a par ailleurs été co-secrétaire générale de SPAgri CFDT (syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture) entre mars 2020 et septembre 2023.

Ingénieure de l'agriculture de l'environnement hors classe, elle a exercé notamment des responsabilités d'encadrement au sein de la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire (DDT 71).

À propos de la CFDT Fonctions publiques

L'Uffa-CFDT (la CFDT Fonctions publiques) a été créée en 1973. Depuis cette date, l'Uffa, l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés, est composée des dix fédérations CFDT ayant dans leur champ les 5,8 millions d'agents publics relevant des versants de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

> Document à consulter

- Communiqué de presse CFDT Fonctions publiques du 8 janvier 2026 [ICI](#)

Hommage à Mylène Jacquot, secrétaire générale au cœur

de l'engagement syndical

C'est avec une profonde tristesse et une grande émotion que la CFDT-Agriculture annonce le décès de la secrétaire générale de la CFDT Fonction publique : Mylène Jacquot.

Égalité professionnelle : la CFDT choisit d'agir, pas de s'absenter

Le 7 octobre 2025, malgré le départ de plusieurs organisations, la CFDT reste pour transformer l'essai : un accord de méthode juridiquement opposable afin d'ouvrir et sécuriser une négociation «mieux-disante». L'objectif est clair : sortir des postures, cadrer un processus qui oblige, finance et évalue – bref, rendre l'égalité effective dans les trois versants de la fonction publique.

Présidence de séance

M. Boris Melmoux-Eude, Directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Organisations syndicales

CFDT, CGT, FO, CFDT, Solidaires, UNSA, FSU, CFE-CGC, FAFPT

Employeurs

Représentants territoriaux et FPH

Administrations : DIESE, DGOS, DGCL

Introduction

M. Boris Melmoux-Eude rappelle qu'en l'absence d'un accord de méthode, la DGAFP mettra en œuvre un plan d'action nécessairement moins ambitieux. L'objectif est d'obtenir un accord de méthode pour engager une négociation «mieux-disante».

Les organisations CGT, FSU et Solidaires lisent une déclaration lumineuse, quittent la séance et annoncent qu'elles ne signeront pas l'accord de méthode sans gouvernement de plein exercice.

FO adopte une position similaire et quitte également la séance.

M. Melmoux-Eude souligne que l'ouverture des négociations et la signature d'un accord de méthode peuvent se faire sans gouvernement de plein exercice. Les arbitrages interministériels et le portage politique interviennent en clôture des discussions avec les organisations syndicales, jamais en amont.

Position de la CFDT

La CFDT constate les inégalités persistantes malgré des avancées depuis 2018 et 2023. Elle assume ses responsabilités, refuse la politique de la chaise vide et **se déclare prête à signer un accord de méthode. Elle souhaite maintenir le dialogue social,** même dans un contexte politique incertain.

La CFDT rappelle qu'un accord de méthode est juridiquement contraignant pour l'employeur public. Elle est favorable à une négociation même sans accord de méthode majoritaire, par cohérence et exigence. **Elle s'engage pour un accord final contraignant, financé et évalué, visant une égalité réelle**

dans la fonction publique.

Positions des autres organisations

UNSA : mandatée pour signer l'accord de méthode dès à présent.
CFE-CGC et FAFPT : positions convergentes avec celles de la CFDT et de l'UNSA.

Méthodologie des travaux

La DGAFP propose une approche intégrée avec des séquences d'auditions d'experts par axe.

Un échange riche et approfondi a porté sur l'établissement d'une liste d'experts à contacter.

Contributions de la CFDT

- **Expertise** : binômes resserrés (max. 2 experts/axe), équilibre entre approches théoriques et opérationnelles, parité et diversité disciplinaire ;
- **Transparence salariale** : transposition de la directive européenne ;
- **Articulation vie pro/perso** : intégrer charge mentale, freins de carrière, stéréotypes, organisation du travail et accès aux services publics, avec une lecture territoriale (ex. travaux d'Émilie Agnoux) ;
- **VSS** : associer la cellule «Artémis» du ministère des Armées ;
- **Santé/handicap** : priorité à la prévention et à l'organisation du travail ;
- **Culture de l'égalité** : intégrer des experts en communication.

Suites

- Prise de contact rapide avec les experts pressentis ; clarification des modalités de prise en charge pour les signataires.
- Prochaine séance : ordonnancement des travaux, séquençement des auditions par axe et calendrier opérationnel.

> *Source : Article initialement publié par l'UFFA-CFDT*

Document :

- Communiqué de presse du 04 septembre 2025 [ICI](#)

Égalité Professionnelle Fonction publique : la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode

Communiqué de presse n° 6 de la CFDT-Fonction Publique du 4 septembre 2025 relatif à l'Égalité femmes-hommes pour laquelle la CFDT Fonctions publiques signera l'accord de méthode.

“Il faut offrir des perspectives aux agents publics”

Le 1er septembre, la CFDT Fonctions publiques a rencontré le ministre de la fonction publique.

Alors que le contexte politique est plus qu'incertain et que plane le spectre d'économies budgétaires, le gouvernement doit agir sur le pouvoir d'achat et relancer l'agenda social.

Égalité Professionnelle Fonction publique : vers un nouvel accord

Le 2 juillet 2025, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a réuni les représentants des organisations syndicales représentatives et les représentants des employeurs publics pour une nouvelle séance du groupe de travail (GT) consacré à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette réunion avait pour objectif de finaliser le projet d'accord de méthode encadrant les futures négociations.

Le texte du projet d'accord de méthode intègre de nombreuses propositions issues des échanges préalables avec les organisations syndicales. Parmi les principales évolutions :

- Préambule renforcé : mise en avant de la continuité des

engagements depuis les accords de 2013 et 2018, et du contexte international qui nécessite d'agir.

- Objectifs clarifiés : référence explicite aux axes de l'accord de 2018 et aux inégalités persistantes.
- Composition du groupe de négociation : désignation nominative des représentants pour garantir la stabilité des débats.
- Thèmes de négociation élargis : ajout d'un volet sur la santé des femmes dans la fonction publique.
- Calendrier structuré : une réunion mensuelle prévue entre juillet et novembre 2025, avec transmission anticipée des documents de travail.
- Ressources documentaires : création d'un espace collaboratif partagé.
- Durée de l'accord : possibilité de prorogation par avenant.

Les expressions de la CFDT

L'intersyndicale, dont la **CFDT**, a exprimé une vive opposition à la **réduction de 10 % de la rémunération en cas de congé maladie ordinaire (CMO)** pour les femmes enceintes, qualifiée de « double peine ». Les syndicats ont saisi le Défenseur des droits et demandé au gouvernement de revenir sur cette mesure jugée discriminatoire.

La **CFDT**, tout en saluant les avancées du texte, a soulevé plusieurs points d'attention afin qu'ils soient intégrés dans la version définitive de l'accord de méthode qui sera soumis à signature :

- Clarification sur la prise en charge des frais de participation.
- Précision sur la confidentialité des documents.
- Intégration des échanges bilatéraux dans le processus de négociation.
- Reconnaissance de la négociation comme créatrice de

droits.

Les employeurs territoriaux ont rappelé leur engagement en matière d'égalité professionnelle et ont exprimé des réserves sur certaines formulations du texte, notamment sur la notion de contrainte. Ils ont insisté sur l'importance de valoriser les bonnes pratiques déjà existantes.

La DGAFP a réaffirmé sa volonté de construire un cadre souple mais ambitieux, en s'appuyant sur le **Fonds pour l'égalité professionnelle (FEP)**, malgré un contexte budgétaire tendu.

Prochaine étape

La version finale du projet d'accord a été transmise. Les fédérations de la **CFDT** sont consultées et doivent transmettre leur position pour le tout début du mois de septembre. Les réponses de l'ensemble des organisations syndicales sont attendues pour le 8 septembre, délai de rigueur.

> d'après l'article initialement publié par l'UFFA-CFDT

Liquidation anticipée de la pension RAFP : lancement d'une étude

Dans le cadre des réflexions menées sur la gouvernance du Régime additionnel de retraite de la Fonction publique et à la demande des organisations syndicales, une étude a été lancée

pour évaluer la faisabilité d'un droit à liquidation anticipée de la pension de retraite additionnelle (RAFP) pour certaines catégories de fonctionnaires.

Contexte

Actuellement, la liquidation des [droits RAFP](#) est conditionnée à l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite (64 ans pour la génération 1968) et à l'admission à la retraite.

Enjeux de la réforme

L'ouverture d'un droit à liquidation anticipée nécessiterait une modification législative et soulève plusieurs enjeux :

- Définir des barèmes permettant d'assurer la neutralité actuarielle, c'est-à-dire garantir l'équilibre financier du régime en tenant compte de l'espérance de vie ;
- Adapter les systèmes d'information et les processus de gestion pour intégrer cette nouvelle possibilité.

Public concerné

L'étude portera principalement sur les fonctionnaires relevant des catégories actives, super-actives (*police, agents des réseaux souterrains des égouts, personnel de surveillance pénitentiaire, etc ...*) ainsi que sur les agents en situation de handicap.

La CFDT souhaite que soient inclus d'autres motifs de départ anticipé, particulièrement l'invalidité, et les carrières longues, ce qui reste à examiner juridiquement.

Prochaines étapes

Pour commencer à évaluer l'impact sur le régime dès septembre 2025, les données nécessaires doivent être transmises à

l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) avant fin juin. Certaines priorités opérationnelles seront réorganisées pour permettre aux équipes de se mobiliser pleinement sur cette étude.

> *Source : UFFA-CFDT*

Liens

- [Le site officiel de la RAFP](#)
-

Organisation territoriale de l'État : comité de suivi (5 février 2020)

Compte rendu de la 3^e réunion du comité de suivi de l'organisation territoriale de l'État (OTE) du 5 février 2020.

Organisation territoriale de l'État : groupe de travail DGAFP (4 octobre 2019)

Compte rendu du 1^{er} groupe de travail DGAFP sur l'organisation

territoriale de l'État (4 octobre 2019).

Ceci n'est pas une restructuration (?)

La CFDT Fonctions publiques demande la qualification en plan de restructuration des réorganisations territoriales de l'État.

Secrétariats généraux communs : à marche forcée

Compte rendu du groupe de travail sur la mise en place des secrétariats généraux communs (SGC) départementaux du 29 août 2019.

Adoption du projet de loi de transformation de la Fonction

publique

Publication de la loi dite de « transformation de la fonction publique ».

Comité technique des DDI (14 juin 2018)

À l'ordre du jour : rapport sur les missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI, mise en place d'une politique d'accès à internet unique et authentifiée, élections professionnelles de 2018.

Mix'Idées pour l'égalité

Cette manifestation organisée par la CFDT Fonctions publiques a permis de débattre de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. *[Article mis à jour le 10 avril 2018.]*

Action publique 2022 : un

projet qui suscite de vives inquiétudes

Politique de rémunération individualisée, recours accru au contrat, accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière, révision du dialogue social : le projet AP 2022 suscite de vives inquiétudes.

Remise en cause du calendrier PPCR : lettre au Premier ministre

La CFDT et les autres organisations syndicales signataires du protocole PPCR ont adressé un courrier commun au Premier ministre lui demandant que l'annonce faite par le ministre de l'action et des comptes publics ne connaisse pas de suite.

Présidentielle : les propositions pour la fonction publique des 5 « principaux »

candidats

Que proposent les 5 principaux candidats à l'élection présidentielle pour ce qui concerne la fonction publique ?

Parlons Travail (CFDT) : débat avec quatre candidats à la présidentielle [rediffusion]

[REPLAY] A 14h la CFDT interpelle quatre candidats à l'élection présidentielle à partir des conclusions de l'enquête Parlons Travail.

Parlons Travail : restitution des résultats [Rediffusion]

Rediffusion des résultats de l'enquête CFDT « Parlons Travail » (conférence de presse du 16 mars 2017)

Egalité femmes/hommes : la circulaire de la DGAFP est parue

Voici la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

CHSCT des DDI (30 novembre 2016)

A l'ordre du jour de ce CHSCT, deux sujets soumis au vote : le projet de texte sur l'organisation du temps de travail en DRDJSCS, et le télétravail.

Le compte personnel d'activité (CPA) est enfin ouvert aux agents publics !

Fonction publique : le compte personnel d'activité (CPA) est enfin ouvert aux agents publics !